

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18245 - 71ÈME ANNÉE

La Réunion encore sacrifiée au profit des intérêts de l'industrie européenne

Les Réunionnais doivent être responsables de leur avenir

L'accord de libre-échange entre l'Union européenne d'une part et la Colombie et le Pérou d'autre part entre dans sa ligne droite finale. La France a lancé la procédure de ratification. Après avoir été adopté par l'Assemblée nationale, le texte arrive au Sénat. L'accord prévoit l'importation de 20.000 tonnes de sucre qui concurrencera directement la production réunionnaise en 2017. Les intérêts de La Réunion n'ont pas été pris en compte, car les Réunionnais n'ont pas pu négocier pour la partie qui les concerne. L'union des forces de progrès rassemblant notamment le PCR et le Progrès propose de remettre en cause ce schéma pour que les Réunionnais puissent être responsables de leur avenir.



Les intérêts de la filière canne de La Réunion n'ont pas pesé lourd face aux 270 millions d'euros annuels qu'économiseront les industriels européens. (Photo Toniox)

Jeudi 17 septembre, l'Assemblée nationale a adopté le Projet de loi autorisant la ratification de l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part. Il va maintenant être débattu au Sénat. Ce texte découle d'un accord négocié par la Commission européenne au nom des États membres de l'UE, et signé en 2012. Tout cela s'est fait sans que les Réunionnais aient droit à la parole. Or cet accord prévoit d'ouvrir le marché européen à 22.000 tonnes de sucre fabriquées dans ces pays à un coût bien plus faible qu'à La Réunion.

Le 21 août 2014 lors de la venue de François Hollande à Bois-Rouge, cet accord avait été dénoncé par le représentant des industriels sucriers. À partir de 2017, ces 22.000 tonnes de sucre entreront directement en concurrence avec les sucres spéciaux produits à La Réunion. À cette date, le sucre réunionnais ne bénéficiera plus de la protection du quota.

Aux Antilles, cet accord aura de lourdes conséquences pour la banane. Les droits de douane pour les bananes importées de Colombie et du Pérou passeront de 145 euros la tonne aujourd'hui, à 75 euros la tonne en 2020. Un mécanisme transitoire de protection est prévu pour les 5 prochaines années, mais ensuite ce sera terminé. Compte tenu de la différence de coût de production, la production de bananes vivra une grande crise aux Antilles.

270 millions de bénéfiques pour les Européens

Le projet de loi s'accompagne d'une étude d'impact. Ce document sou-

ligne les bénéfiques pour l'industrie européenne d'un tel accord. « L'économie annuelle résultant de l'ouverture des marchés andins pour les exportateurs européens de produits industriels et produits de la pêche est estimée à un montant de 250 millions d'euros par an, au plus tard 10 ans après son entrée en vigueur, tandis qu'elle devrait avoisiner les 270 millions d'euros par an, à la fin de la période de transition (17 ans) pour les produits agricoles », indique l'étude.

Dans le détail, « les économies de droits de douane atteindront plus de 33 millions d'euros pour le secteur de l'automobile et des pièces détachées automobiles, environ 16 millions d'euros pour les produits chimiques et plus de 60 millions d'euros pour les textiles. Les produits pharmaceutiques et les produits des télécommunications bénéficieront, eux aussi, de réductions significatives de droits ».

Ceci montre bien que face aux bénéfiques escomptés pour l'industrie européenne, les intérêts des planteurs des Antilles et de La Réunion n'ont pas pesé lourd.

La Réunion noyée dans le libre-échange

D'autres accords sont en préparation. D'autres pays producteurs de sucre de canne demandent le droit d'exporter une partie de leur production vers l'Europe en échange de l'ouverture de leur marché aux produits européens. Un accord de ce type vient d'être négocié par la Commission européenne avec le Vietnam. Un autre va concerner la Thaïlande, deuxième exportateur mondial de sucre de canne derrière le Brésil.

À l'échelle de ces négociations, les 3.000 livreurs de canne et les deux

usines sucrières de La Réunion ont une importance toute relative face aux immenses bénéfiques que l'industrie européenne cherche à obtenir.

C'est pourquoi dans le cadre actuel, les intérêts réunionnais seront toujours sacrifiés. C'est pourquoi il est essentiel que les Réunionnais puissent avoir le droit à la parole dans ces négociations. C'est en effet l'avenir de La Réunion qui s'y joue. Cela implique de nouvelles responsabilités pour les Réunionnais. Mais c'est le seul moyen pour tenter de préserver nos intérêts en discutant directement avec les pays avec qui l'Union européenne veut négocier des accords de libre-échange.

La Réunion doit se faire entendre

Si les Réunionnais pouvaient négocier directement avec les Vietnamiens pour la partie qui les concerne, ne serait-il pas possible d'arriver à un meilleur résultat que ce qui est aujourd'hui obtenu ? L'histoire de la relation entre La Réunion et le Vietnam n'est pas la même que celle entre le Vietnam et l'Europe, en particulier la France. Une solidarité de luttes s'est développée entre La Réunion et le Vietnam pendant la longue guerre de libération menée par le peuple vietnamien contre les armées françaises puis américaines.

Ne serait-elle pas prise en compte dans des discussions directes entre Réunionnais et Vietnamiens qui préserveraient les intérêts du peuple réunionnais ?

M.M.

Le ministre de l'Economie dit que le statut des fonctionnaires « n'est plus justifiable »

Emmanuel Macron était hier invité d'un cercle de réflexion appelé En temps réel. À la suite de son exposé, il a répondu à une question d'un journaliste de Challenges. Voici la transcription de sa prise de position, selon le journal « Les Echos » :

Le statut des fonctionnaires n'est « plus adapté au monde tel qu'il va » et « surtout n'est plus justifiable compte tenu des missions ».

Et le ministre de l'Economie d'enfoncer le clou : « on va progressivement entrer dans une zone – on y est déjà d'ailleurs-, où la justification d'avoir un emploi à vie garanti sur des missions qui ne le justifient plus sera de moins en moins défendable ». Avant de faire un pas de plus : « Je ne sais pas justifier que quelqu'un qui travaille dans la cybersécurité dans une PME soit un contractuel en CDD et que quel-

qu'un qui travaille, par exemple, dans mon ministère dans le développement économique doit être un fonctionnaire. Il n'y a plus de justification fonctionnelle à cela ».

Et de dire en substance que cela n'est pas une idée de droite. De tels propos ont de quoi faire réfléchir.

Édito

Cette campagne électorale a vraiment besoin de débats démocratiques

Cette campagne électorale a vraiment besoin de débats démocratiques, sains et populaires. Il y a d'abord, le contexte électoral. Qu'est ce que la population doit retenir d'essentiel par rapport aux événements qui vont impacter son avenir durant la mandature régionale ?

Le scrutin a lieu en même temps que la Conférence de Paris sur les conséquences du réchauffement climatique. 40 000 personnes sont attendues pour débattre des propositions que le groupe de synthèse a recueilli ; d'ici-là, chacun devra faire des propositions pour atténuer le réchauffement. Il serait très curieux de savoir ce que les candidats et candidates qui sollicitent les suffrages de nos compatriotes ont déposé comme proposition, soit pour peser sur les décisions, soit pour les anticiper par des mesures concrètes. Le monde entier regorge d'initiatives en tout genre. Qu'ont-ils envisagé pour le siècle en cours ?

Sur cette même durée, chaque candidat et candidates possèdent les derniers chiffres de l'ONU sur la progression démographique. C'est pareil : où sont leurs propositions devant les conséquences désormais irréfutables ? Il y aura des mouvements de population, en interne et en externe. Voyez ce qui se passe en Europe. Comment La Réunion va-t-elle s'inscrire et vivre dans son grand voisinage ?

Notre patrimoine économique fout le camp pour

enrichir des capitaux étrangers. Citons quelques exemples. Toute la filière canne-sucre est allée dans les mains de Tereos, une coopérative d'agriculteurs européens. La quasi totalité des services financiers (banques, assurances, etc) est passée à l'extérieur. Voyez les enseignes des grandes distributions, celles des concessionnaires automobiles, les hôtels, sans oublier Ede-na. Tout s'est accéléré, et les Réunionnais sont réduits à de simples consommateurs chargés d'enrichir les nouveaux capitaux. Que proposent les candidats et candidates pour arrêter l'hémorragie ?

Tous ces risques écologiques, démographiques et économiques sont connus. Pourquoi les seuls qui en parlent et qui invitent les Réunionnais à débattre sur ces sujets sont le PCR, en particulier Paul Vergès ? N'est-ce pas là notre force ? Comment confondre cette force majeure avec des péripéties électorales, quelle que soit l'importance de tel ou tel scrutin, d'ailleurs ?

Devant l'Histoire, personne n'échappera à ses responsabilités. Un exemple tout simple : les Réunionnais sont-ils préparés à affronter la fin des frontières conformément aux règles de la mondialisation et de la globalisation de l'économie ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Bouleversement du modèle familial

Personnes seules et familles monoparentales bientôt majoritaires

Vendredi, l'INSEE a publié une étude sur l'évolution de la taille des ménages à La Réunion. Elle montre de profonds changements en seulement 30 ans. La famille nombreuse était le modèle dominant. Désormais, les personnes seules et les familles monoparentales regroupent presque la moitié des ménages. Cette tendance va s'accroître avec le vieillissement de la population. Voici le contenu de l'étude de l'INSEE publiée vendredi.

Répartition des différents types de ménages

	La Réunion		France métropolitaine
	1982	2012	2012
Ménages d'une personne :	11,5	24,5	34,5
dont : - hommes seuls	5,9	12,0	14,6
- femmes seules	5,6	12,5	19,9
Ménages avec famille(s)	84,8	72,5	62,8
dont la famille principale est :			
- un couple sans enfant	10,6	16,8	27,0
- un couple avec enfant(s)	58,8	35,0	27,0
- une famille monoparentale	15,4	20,6	8,8
Autres ménages sans famille	3,8	3,0	2,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, recensement de la population 2012.

cée seulement par Mayotte (4,1 personnes par ménage) et la Guyane (3,5).

Des évolutions rapides liées à l'urbanisation

La structure des ménages s'est modifiée plus rapidement sur certaines communes, en relation avec l'urbanisation. En particulier Sainte-Marie, qui avait les plus grands ménages en 1982, connaît la baisse la plus forte. La taille moyenne des ménages y est passée de 4,8 à 2,9 personnes en trente ans (- 1,9 personne). À l'opposé La Plaine-des-Palmistes, qui abritait les plus petits ménages en 1982, n'a perdu que 0,9 personne par ménage, passant de 3,7 personnes à 2,8 en 2012. Désormais, les ménages les plus petits sont situés à Saint-Denis (2,4) et les plus grands à Saint-André (3,0).

En 30 ans, la taille moyenne des ménages réunionnais a fortement diminué, passant de 4,2 personnes en 1982 à 2,7 en 2012. Cette baisse est liée principalement à des modifications des modèles familiaux et à la décohabitation entre générations. En 2012, seulement une personne âgée sur quatre vit avec un de ses enfants contre une sur deux en 1982. Un ménage sur quatre est une personne seule contre un sur neuf il y a 30 ans. Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses. Les couples avec enfant sont moins fréquents, en particulier les familles nombreuses qui ne sont plus le modèle dominant, en raison du recul de la fécondité. Entre 1982 et 2012, le nombre de

ménages à La Réunion a augmenté plus vite que la population. Multiplié par 2,5 en 30 ans, ils sont passés de 121 000 à 302 000.

Dans le même temps, le nombre de personnes vivant dans un ménage a progressé moins rapidement (+ 62 %), passant de 509 000 à 826 000 personnes. La taille des ménages réunionnais a par conséquent fortement diminué, passant de 4,2 à 2,7 personnes par ménage en moyenne, soit - 1,5 personne. Cette baisse régulière et rapide s'est amorcée à la fin des années 60.

Les ménages restent toutefois plus grands qu'en France métropolitaine qui compte 2,2 personnes par ménage. La Réunion se classe en 2012 au troisième rang des départements pour la taille des ménages, devant

Un quart des ménages sont des personnes seules

Les ménages constitués d'une personne seule sont ceux qui ont le plus progressé quel que soit l'âge de la personne de référence. Ils représentent en 2012 un ménage sur quatre contre un sur neuf en 1982. Le vieillissement de la population porté par l'allongement de l'espérance de vie contribue en partie à cette augmentation. Toutefois, à La Réunion, le vieillissement n'explique qu'une faible part de la baisse de la taille des ménages, inférieure à 0,1 personne (estimé à structure par âge identique). Mais



L'étude illustre les changements rapides de la société réunionnaise.

cet effet est plus élevé à partir de 1999 et devrait se poursuivre avec trois fois plus de personnes âgées de 60 ans ou plus à l'horizon 2040. Elles représenteront alors plus d'un quart de la population.

Entre 1982 et 2012, la baisse de la taille des ménages est par contre fortement liée aux décohabitations entre les générations et à des modifications des modèles familiaux. En 2012, les personnes âgées vivent plus rarement avec leurs enfants qu'auparavant. À partir de 60 ans, seulement une personne sur quatre vit encore avec ses enfants contre une sur deux en 1982.

Un ménage sur cinq est une famille monoparentale

La part des familles monoparentales progresse de 5 points entre 1982 et 2012. Elles représentent désormais un ménage sur cinq. À La Réunion, les jeunes femmes ont des trajectoires scolaires plus courtes et une maternité précoce. Entre 20 et 29 ans, une femme sur six est déjà à la tête d'une famille monoparentale. Ce phénomène est accentué par les migrations : les jeunes filles quittant

La Réunion sont celles qui poursuivent des études et ont des enfants plus tard.

Cet essor de la monoparentalité contribue aussi à l'augmentation des personnes seules. Comme les familles monoparentales ont le plus souvent à leur tête des femmes, les hommes vivent plus souvent seuls quel que soit leur âge.

Les femmes en revanche vivent souvent seules à partir de cinquante ans. D'une part, elles ont une espérance de vie plus longue que les hommes. D'autre part, c'est à partir de cet âge que tous les enfants ont quitté le foyer parental. Enfin les personnes âgées sont de moins en moins hébergées par leurs enfants

Trois fois moins de familles nombreuses en 30 ans

Le modèle du couple avec enfants s'effrite. La part des couples avec enfant(s) chute en 30 ans, passant de 59 % à 35 % des ménages.

Les unions sont plus fragiles et moins nombreuses. Le taux de divorce a quasiment doublé en 30 ans, passant de 1,0 % à 1,8 % ; le taux de nuptialité se réduit de 5,9 % à

3,6 %.

Ces changements s'accompagnent aussi d'un recul de la fécondité. L'indicateur conjoncturel de fécondité passe de 2,9 enfants par femme en 1982 à 2,4 en 2012. Dans le même temps, l'âge de la première maternité recule de 23,2 à 25,7 ans en moyenne. La vie de couple démarre aussi plus tardivement, en raison notamment de l'allongement des études. Cette baisse de la fécondité s'accompagne d'une hausse de l'activité des femmes. En 2012, 64 % des Réunionnaises sont sur le marché du travail contre 35 % en 1982. Ces éléments contribuent au recul du poids des familles nombreuses.

La part des ménages composés de cinq personnes ou plus a fortement diminué. En 1982, ils constituaient le modèle dominant (39 % des ménages). Ils sont les moins fréquents en 2012 (12 % des ménages) mais ils demeurent deux fois plus répandus à La Réunion qu'en France métropolitaine.

Le 24 septembre à l'Université

Les obstacles à l'introduction de la préférence régionale à l'embauche à La Réunion

Le Professeur André Oraison tiendra une conférence sur le thème de l'emploi. Elle aura lieu le 24 septembre à 18 heures à l'amphithéâtre Sudel Fuma, au campus universitaire du Moufia à Saint-Denis. Voici la présentation de la conférence.



Le Professeur André Oraison.

En raison de la crise économique qui frappe La Réunion, la préférence régionale est invoquée depuis une quinzaine d'années comme un moyen de favoriser l'embauche des Réunionnais. De fait, de plus en plus d'élus locaux suggèrent que les Réunionnais deviennent responsables de l'emploi dans leur pays. Certes, la préférence régionale a été admise pour des raisons politiques louables en Nouvelle-Calédonie en 1998, puis étendue de manière plus contestable dans les collectivités d'outre-mer dotées de l'autonomie (COM-DA) par l'article 74 de la Constitution, réécrit par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003. Mais il est encore trop tôt pour apprécier l'efficacité d'un tel système de protection de l'emploi local, au demeurant très encadré par les jurisprudences pointilleuses du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État. Il en est ainsi dans la mesure où celui qui a été mis en place en 2010 en Nouvelle-Calédonie n'est opérationnel que depuis 2012 et ne donne pas entièrement satisfaction à certains employeurs qui le trouvent trop rigide, tandis qu'un

tel système n'est toujours pas institué en Polynésie française en 2014, soit plus de dix ans après l'entrée en vigueur de son statut de COM-DA.

La doctrine se montre néanmoins d'emblée critique à l'égard de cette pratique discriminatoire. On peut la comprendre dans la mesure où la mise en œuvre de la préférence régionale à l'embauche a des effets négatifs au plan sociétal : elle peut conduire au communautarisme, quand ce n'est pas à la xénophobie chronique. Au plan juridique, elle porte atteinte au principe d'égalité entre les citoyens qui est profondément enraciné dans la conscience des Français depuis la Révolution de 1789. Pour ces raisons, la préférence régionale ne saurait être généralisée dans les collectivités territoriales ultramarines.

Elle n'a pas sa place dans les départements et les régions d'outre-mer (DROM) car elle est contraire au logiciel égalitariste de la départementalisation conçu à la Libération par les populations quasi unanimes des « quatre vieilles » sous l'impulsion d'hommes clairvoyants et généreux comme Gaston Monnerville en

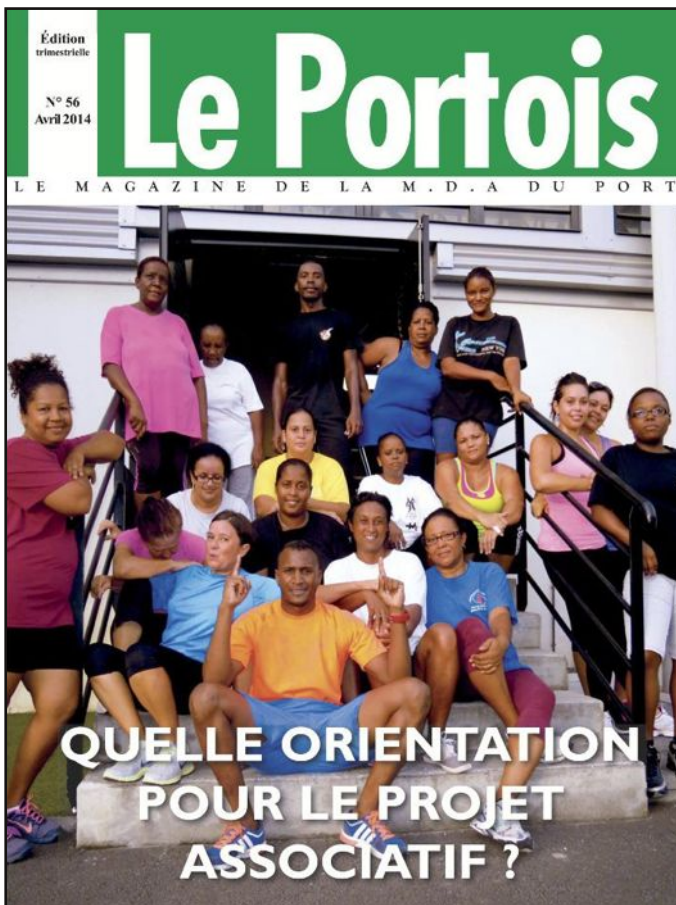
Guyane française, Aimé Césaire à la Martinique et Raymond Vergès à La Réunion, avant d'être consacré par la grande loi de décolonisation du 19 mars 1946 ou « loi d'égalisation », selon la formule beaucoup plus juste d'Aimé Césaire. Autant dire que les responsables des partis politiques et des organisations syndicales devront faire preuve d'imagination et recourir à des moyens moins contestables et moins démagogiques pour réduire l'ampleur du chômage à La Réunion. Mais lesquels ?

À l'évidence, il y en a plusieurs. Mais l'un d'entre eux nous paraît aujourd'hui déterminant. Il vise à remplacer le département et la région par une collectivité territoriale unique. Cette réforme institutionnelle aurait d'abord pour effet de réduire les coûts de fonctionnement des services publics réunionnais. Elle permettrait également à la nouvelle entité administrative d'agir avec célérité tout en augmentant son influence politique auprès du Gouvernement de Paris ainsi que son poids économique auprès des États de la zone sud-ouest de l'océan Indien. Elle permettrait enfin à La Réunion d'accroître son efficacité à l'égard de la population locale en matière économique, sociale et culturelle. Mais pour être pleinement efficace, cette réforme implique également la suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution qui empêche La Réunion de disposer d'un pouvoir législatif et réglementaire par habilitation, selon le cas, du Parlement ou du Gouvernement dans une série de matières hautement stratégiques comme l'éducation, l'énergie, la fiscalité locale, les transports, et d'abord – la priorité des priorités – l'emploi des jeunes Réunionnais actif de moins de 25 ans.

Des nouvelles de la MDA

La Maison des associations du Port toujours mobilisée

L'appel aux dons lancé le 8 septembre dernier et relayé dans la presse a produit des effets. L'équipe de la Maison des associations du Port les décrit dans une lettre adressée hier à la presse :



Le Portoïsois, premier journal dédié au monde associatif à La Réunion. Une réalisation de la Maison des associations du Port.

« Vous avez été nombreux à manifester votre soutien spontané à la Maison des associations du Port. Dès le lancement de notre première lettre électronique vous avez réagi et nous vous en remercions. Nous continuerons à vous informer de l'évolution de la situation mais vous pouvez aussi nous proposer vos idées, vos alternatives, voire même vos solutions. Cette lettre doit devenir un moyen d'expression pour les amis et les détracteurs de la MDA du Port. Toutes vos contributions seront les bienvenues.

Le Réseau National des MDA (RNMA) n'a pas tardé à évaluer la gravité de notre situation. Le jour de son lancement, Carole Orchamp, Déléguée générale du réseau, a transmis notre appel au cabinet du Ministre de la

Ville de la Jeunesse et des Sports Patrick Kanner. Ce dernier a réagi immédiatement en interpellant les services de la DJSCS de La Réunion, qui dès le lundi 14 septembre, par l'intermédiaire du pôle PROJEC, se mettaient en relation avec la MDA du Port. Des solutions sont à l'étude et nous les partagerons avec vous quand elles seront validées. Cette réactivité exceptionnelle de nos partenaires nous ravit, mais nous ne devons pas faiblir dans la vigilance. Car si une solution est trouvée pour finir l'année 2015, la Maison des associations du Port n'est toujours pas en mesure de poursuivre ses activités en 2016.

Et la télé vint à nous...

Réunion 1ère a réalisé un court reportage pour le journal télévisé du soir du lundi 14 septembre. Vous avez pu voir et entendre les principaux acteurs de la MDA. La présidente (Julienne Célesti) et la secrétaire générale (Halima Zalhata) ont exprimé tout leur regret de constater, malgré les multiples rencontres et explications, l'incompréhension acharnée de la municipalité portoïsoise. Le journaliste rapporte les deux arguments que lui a transmis la ville et qui justifient la réduction de 30 % de sa subvention : « la baisse des dotations de l'Etat » et « la MDA doit revoir son mode de gestion ».

Le premier élément de réponse est un jugement devenu passe-partout bien commode, que sérieusement nous ne commenterons pas.

Le deuxième nous interpelle. La municipalité du Port connaît-elle beaucoup d'associations qui affichent un taux d'autofinancement de près de 40 % ?

Il ne manque à la MDA du Port que 5 000 euros pour équilibrer son exercice de 2014 ! Soit, 2,5 % de ses charges. Pas bien méchant et supportable quand on dispose d'un fonds associatif solide.

La MDA a même proposé à Olivier Hoarau, Maire du Port, de diminuer ses charges fixes de 25 % en supprimant le poste de direction dès 2016. Le Maire a répondu : « bin, lé pa kouillon sa ! » La suite des événements nous a montré qu'il ne fallait surtout pas le prendre comme un encouragement. La contrepartie de notre proposition consistait en effet à demander à la municipalité de maintenir en 2015 sa subvention au niveau de 2014 (100 000 euros).»

Oté

Dopi 46 ni gingn par shikèt !

L'èr la mi sort diskrit in pé èk mon bann kamarad. Sizé konvèrsasyon i mank pa, konm dabitid ni kont rofé lo mond. Shakinn na son lidé pou rofé. Koman trouv in solisyon pou déplot nout shomaz san tro pou sa rosanm in bèkèr d'klé ? In lanplwa périnn si ou vé. Koman lash lanyaz pou byin anbrèy viraz nout lékol ? Pou sa ni dwa koz kréol ousinonsa ni ferm nout také konm diré mon dalon. Nout dévlopman a nou, dévlopman nout péi ? Ni rèt konm i lé ousinonsa ni kass lo park in fwa pou tout ?

Dan nout kozé in kamarad i di a mwinn konm sa, lé dir pou an sort a nou vik nou lé ankor dann in koloni. Pa mwinn tousèl i di sa, tap in kou si out zordinatèr, tap "La lis tiritwar non otonom". La ou va war la Rényon lé an parmi. Boudikont lé vré pou vréman, tiritwar non otonom selon l'ONU sé in lis péi ké li konsidèr konm non dékolonisé. I arzout pou mié fé konprann, sé in bann péi ousa la popilasyon i nyabou pa zèr zot zafèr par zot minm.

Mon kamarad k'la soulèv lo lièw i di konm sa, l'ONU i di sa par rapor nout PIB lé feb, inn ti pé plis la mwatié sat bann déor. Pou zot, konm nou lé abiyé an gogoz isi ni pé pa èt anparmi. Dopi 2008 lo socrètèr l'ONU i domann ki anshèw dékolonisé pou vréman zisko bout. Pou nou la Rényon dann vin tan i di. Ek légalité réèl ? I étonn pa mwinn si nou la kal an plass, i étonn pa mwinn si ni mèt vié linz, si pou désertin dopi 46 nou lé ankor dann la koloni. Dopi 46 ni gingn par shikèt !

Justin

« La pa pars mon posh na trou, ké mi doi pi port shapo ! » - In kozman pou la rout

Sa sé in provèrb i komans a daté. Dann tan tout bann bonome té i port shapo. In n'afèr moin la antannshé in voisin ; konsèy de la mère a son fils : « Ou i rant dann biro, ou i tir out shapo, pars in onm, avan tout, sé in shapo. » Donk in sign ou nan out dignité. Mi antan dir dann tan l'èsklavaz zèsklav té ui port pa shapo, sa té rézèrvé pou l'moun lib. Donk ou lé pov mé ou na out dignité. Sa sé in n'afèr a pa oblyé ! I di osi : la pa pars ou lé pov ké ou la pèrd out droi. Kosa zot i anpans ? Arien ditou, Fé travay out koko ! Fé bouye out matyèr griz ! Ou va oir ké rant-rant, ni pé z'ète, tazantan, dakor rantre nou.